



HAL
open science

Porosité croissante entre chômage et handicap dans la société française. Les effets problématiques du classement de jeunes chômeurs à bas niveau de qualification dans la catégorie de travailleur handicapé

Philippe Bregeon

► **To cite this version:**

Philippe Bregeon. Porosité croissante entre chômage et handicap dans la société française. Les effets problématiques du classement de jeunes chômeurs à bas niveau de qualification dans la catégorie de travailleur handicapé. *Parcours précaires. Enquête auprès de la jeunesse déqualifiée.*, 2013. hal-01216472

HAL Id: hal-01216472

<https://hal.science/hal-01216472>

Submitted on 21 Oct 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Porosité croissante entre chômage et handicap dans la société française. Les effets problématiques du classement de jeunes chômeurs à bas niveau de qualification dans la catégorie de travailleur handicapé.

Philippe Bregeon

Membre associé du Groupe de Recherche et d'Etudes Sociologiques du Centre Ouest de l'Université de Poitiers
phibregeon@gmail.com

Résumé

Dans une démarche compréhensive de l'expérience de jeunes, notre propos ici s'attache à analyser les effets d'affiliation à la catégorie de « travailleur handicapé » ainsi que la spécificité de l'état de handicapé mental, à la sortie de l'adolescence.

Quels sont les scénarios d'affiliation à la catégorie de travailleur handicapé ? Quels rôles jouent les institutions dédiées ? Quels sont les effets identitaires de l'étiquetage de handicap mental ? Quel sens donner à cet état pour soi-même et pour les autres ? Comment accéder à une identité valorisée et comment justifier de son statut de « travailleur handicapé » auprès d'un employeur ?

Présentation de l'enquête sur laquelle repose cet article

Les résultats de la recherche qualitative et longitudinale que nous présentons dans cet article s'inscrivent dans les travaux en sociologie d'une équipe de recherches du GRESCO de l'Université de Poitiers, dans le cadre d'un programme intitulé « Parcours », financé par le contrat de projet État-Région 2007/2013. Ils concernent les parcours de jeunes sortis précocement, depuis plusieurs années et sans diplôme du système scolaire, dans un contexte qui est celui de l'agglomération d'une ville moyenne (1).

Ainsi, du printemps 2008 au printemps 2011, pendant environ trois années, nous avons rencontré vingt-trois d'entre eux, au minimum une fois par an, le plus souvent à leur domicile.

Il s'agissait de reconstruire leurs parcours depuis la naissance, sous différents aspects : familial, résidentiel, scolaire, institutionnel, professionnel, rapport au marché de l'emploi, etc.

D'un rendez-vous à un autre, il convenait ensuite d'enregistrer au plus près et pour chacun les événements les concernant. Est-ce que sa situation économique, son mode de vie, ses relations avec les institutions ou avec le marché de l'emploi ont connu des évolutions ?

À la fin de l'enquête, nous avons rencontré les intervenants sociaux en contact avec ces jeunes pour compléter nos informations et croiser leurs points de vue avec ceux des jeunes.

Ce groupe est composé de 12 jeunes femmes et de 11 jeunes hommes de nationalité française. Nés entre 1978 et 1989, ils sont âgés de 20 ans à 30 ans au début de l'enquête de terrain, avec une moyenne de 24,5 ans.

Ils représentent une mosaïque de parcours scolaires : 3 ont terminé leur parcours scolaire dans des établissements spécialisés dans le champ du handicap en Institut Médico-Educatif ou Institut Thérapeutique et Pédagogique, 8 en lycée professionnel, 2 en Maison familiale Rurale, 7 en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté, 3 au collège, hors SEGPA.

21 sur 23 sont issus de familles à faibles revenus, les 2 autres de familles plus aisées.

Le plus récemment sur le marché du travail a quitté le système scolaire depuis 36 mois, le plus ancien depuis 154 mois, avec une durée moyenne de 75 mois. Ainsi, il s'agit de cheminements longs mais sans forcément d'horizon temporel commun.

Introduction

En début d'enquête, l'étude de trajectoires vers le handicap de jeunes adultes à bas niveau de qualification ne faisait pas partie de nos hypothèses. Notre intention était plutôt d'observer leurs rapports aux institutions, au marché du travail et leurs modes de sociabilité. C'est finalement la

réurrence de scénarios d'affiliation au handicap et leurs manifestations de mal-être qui nous ont convaincu d'intégrer cette problématique.

Notre prise de conscience a émergé quand nous avons constaté qu'environ un tiers des jeunes adultes de notre groupe était, ou avait été affilié (2) au statut de « travailleur handicapé ». Il s'agit exclusivement de personnes qui n'ont pas de problème physique particulier.

En les amenant avec difficulté à exprimer plus en profondeur ce mal-être, ces jeunes faisaient allusion principalement à deux ressentis. D'une part, le sentiment d'être affligé d'une anormalité qui ferait obstacle à leur intégration. D'autre part, une incapacité à appréhender véritablement les raisons mêmes de leur classement dans le handicap, vécu comme un stigmate. Par défaut, ils rapprochaient le plus souvent ce classement comme le continuum de difficultés scolaires et familiales durant leur enfance. Ils apparaissaient alors d'autant plus désorienter que l'expérience du classement semblait exacerber leur idéal de la normalité.

Comme l'indiquent Stiker (Sticker, 1982), Ravaud et al (Ravaud et al, 2002), le handicap n'est pas une donnée médicale immuable. La notion même de handicap est sous l'influence de facteurs historiques, culturels et sociaux qui lui donnent toute sa signification.

En ce sens, on peut parler du handicap comme d'une construction sociale pour reprendre le paradigme utilisé par Berger et Luckman (Berger et Luckman, 1986). Ce courant de pensée, qualifié d'approche socioconstructiviste permet, en particulier, de montrer que les représentations de soi des personnes handicapées éclairent tout autant sur les pratiques sociales à leur égard (ce que l'on peut appeler le traitement social du handicap) que sur leur fonctionnement individuel.

Au-delà de ces vocables de « handicap mental léger », « handicap intellectuel léger », « handicap cognitif léger » qui font débat au sein même des institutions dédiées et qu'en tant que sociologue nous n'avons nullement l'intention de reprendre à notre propre compte, le classement des jeunes rencontrés dans cette catégorie « travailleur handicapé » relève objectivement d'une performance moindre dans la carrière scolaire et d'un accès à l'emploi qui s'annonce comme difficile, au regard du marché du travail.

Les interviews auprès des intervenants sociaux en lien avec ces jeunes ont montré combien l'impossibilité du sortir du chômage de longue durée a joué, à un moment, un rôle incitatif pour les orienter avec parfois une certaine pression vers le handicap.

Ce travail qualitatif n'a pas comme prétention de faire une évaluation des affiliations des jeunes chômeurs vers le statut de « travailleur handicapé ». Pour autant, un certain nombre d'indices tirés de notre enquête nous permettent de mieux appréhender les problèmes identitaires que peuvent poser l'étiquette de handicap mental léger pour un jeune adulte et d'une certaine manière, l'envers du décor de dispositifs.

Ainsi, dans cet article, nous rendons compte des scénarios d'orientation (parfois d'assignation) vers la catégorie de « travailleur handicapé » ? Quels sont les rôles joués par les institutions dédiées ? Comment ces jeunes gèrent-ils cette affiliation ? Quels sont les effets identitaires des étiquettes de « handicap mental » ou de « handicap intellectuel » ? Quelle est l'efficacité de cette orientation par rapport à l'objectif d'intégration en entreprise ?

Trois scénarios d'affiliation au statut de travailleur handicapé

En particulier depuis la loi du 11 février 2005, on assiste à la montée des discours lénifiants sur les apports des dispositifs dédiés en matière de compensation du handicap. La masse des personnes enregistrées comme « travailleur handicapé » a doublé en France depuis le début des années 1990, pour atteindre, en 2008, environ 2,5 millions de personnes. A cette date, 7 % de la population en âge de travailler déclarent avoir une reconnaissance officielle de « travailleur handicapé » (Amrous et Barhoumi DARES, 2012).

Dans les trajectoires des enquêtés que nous avons observés, nous sommes face à trois scénarios d'affiliation à cette catégorie de « travailleur handicapé ».

Le premier correspond à des jeunes demeurés hors du champ du handicap jusqu'à leur majorité. Ils ont connu une scolarité difficile, le plus souvent en Sections d'Enseignement Général et

Professionnel Adapté (SEGPA) ou en Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA).

En situation de chômage de longue durée durant les années qui suivent leur sortie du système scolaire, ils ont été convaincus par les institutions de solliciter la RQTH dans l'espoir de bénéficier d'avantages financiers et de dispositifs spécifiques pour retrouver une chance d'accéder au marché du travail. C'est le scénario que nous avons rencontré le plus souvent.

Le second correspond à quelques personnes qui ont été classées comme handicapées durant leur scolarité. Elles ont été placées dans des institutions du champ du handicap : Institut Médico-éducatif (IME), Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP), etc. Ces institutions ont assuré, à leur majorité, leur passage vers le dispositif « travailleur handicapé ».

Comme précédemment, le troisième scénario concerne des jeunes placés dès leur enfance dans ces établissements pour handicapés. Cependant, après leur majorité, ils n'ont pas été affiliés aux dispositifs et au champ du handicap. Ils ne sont plus officiellement handicapés.

La carrière d'**Armand** relève du premier scénario. Vers l'âge de 19 ans, sa conseillère de la Mission Locale exerce des pressions pour l'amener à se faire reconnaître comme « travailleur handicapé » : « *Durant mes stages d'insertion, j'ai rencontré des difficultés de lenteur et de compréhension. J'allais moins vite que d'autres. Ma conseillère de la Mission Locale m'a dit que l'on pouvait monter un dossier de Travailleur Handicapé. Au début, je n'étais pas d'accord parce que je me sentais quand même normal. On a parlé plusieurs fois, à un moment je suis allé la voir et je lui ai dit : « Maintenant, je suis consentant »... »*

La trajectoire d'**Anne** relève du deuxième scénario. Elle a été classée comme handicapée dès son enfance et placée dans un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) à cause, dit-elle, de son retard scolaire en primaire et de sa dyslexie. Son conseiller à la Mission Locale témoigne avoir été sollicité par son éducatrice de l'ITEP, une dizaine d'années plus tard, pour prendre le relais du suivi d'Anne devenue majeure. Les deux intervenants sociaux font ainsi corps à cette période pour son maintien dans le champ du handicap.

Au-delà de la question de l'insertion professionnelle, les institutions abordent le dispositif handicapé adulte comme une protection nécessaire du point de vue de la vulnérabilité qu'elles projettent sur ces adolescents.

La plupart des intervenants sociaux rencontrés durant cette enquête considèrent implicitement que, si ces jeunes ont été placés comme handicapés à un moment de leur enfance, c'est qu'ils sont dépositaires de formes d'anormalités quasiment irréversibles à l'âge adulte. Le maintien dans le champ du handicap est en quelque sorte naturalisé.

La trajectoire d'**Amélie** correspond au troisième scénario avec, comme **Anne**, un retard dès les premières années en école primaire, une difficulté à apprendre à lire et écrire et un placement dans le champ du handicap en Institut Médico Educatif (IME). Elle témoigne d'une première année difficile vers l'âge de 11 ans dans cet établissement en Bretagne, puis d'une bonne intégration : « *Je me plaisais bien à l'IME de Carhaix... Je travaillais dans les plantes, je faisais aussi de l'escalade et ça me plaisait. Et puis, les gens là-bas, ils ont un grand cœur et j'avais beaucoup d'amis... »*

La bifurcation hors du champ du handicap adulte se produit lors de son déménagement avec sa mère à Poitiers, vers sa 16^{ème} année. Son arrivée dans un nouvel IME du département de la Vienne se passe mal : « *C'était chiant dans cet IME ! Je n'ai pas aimé, je ne faisais que du repassage et les gens n'étaient pas sympas. Du coup, j'ai décidé de ne plus y aller !... »*

Amélie quitte cet établissement au bout de quelques mois et en mauvais termes. Assez réfractaire à ce type d'institution, sa mère ne cherche pas vraiment à la convaincre de persévérer.

En conséquence, l'IME de la Vienne se retire de la gestion de la situation administrative d'Amélie, le dossier RQTH n'aboutit pas et Amélie sort du champ du handicap : « *Ma mère avait fait un dossier, elle l'a envoyé, mais on n'a jamais eu de nouvelle... »*

Un système d'affiliation aléatoire et subjectif

Comme l'indique Henri Jacques Stiker (Sticker, 2003), au regard de la loi du 30 juin 1975⁽³⁾, celle du 11 février 2005 équivaut à un changement de paradigme avec l'introduction d'un droit à la compensation, par rapport aux conséquences du handicap. L'article 11 indique : « *La personne*

handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quelles que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. »

Cette notion de compensation est censée affirmer la responsabilité de la société pour permettre aux personnes handicapées de mener une vie en tout point égale à celle de personnes exemptes de tout handicap.

Elle implique des aménagements de l'environnement social, mais aussi et sans doute plus encore, la possibilité de trouver l'ensemble des réponses adaptées aux déficiences et aux limitations de capacité pour les personnes handicapées.

À juste titre, Henri Jacques Stiker émet des réserves en ce qui concerne ce qu'il appelle : « *la passion de la normalisation* »...« *A force de vouloir intégrer (intégration dans l'idéologie de la société et intégration dans la société elle-même), il y a au cœur de cette volonté intégrative l'esquisse d'un grand geste de dénégation, d'effacement, de gommage, comme si l'on pouvait venir à bout des aspérités, des verrues et des scories sociales, comme si l'on pouvait « réduire les handicaps » au sens de les diminuer certes mais aussi de les faire disparaître.* » (Sticker, 2003)

Cette compensation devrait répondre aux besoins de chaque handicapé, dans tous les domaines, pour « le plein exercice de sa citoyenneté et de son autonomie » (Loi du 11 février 2005).

En conséquence, l'illusion fonctionnaliste s'organise théoriquement dans une démarche positiviste(4) et par étapes.

Est prévue d'abord une évaluation des conséquences du handicap dans tous les domaines de la vie (5). Il est prévu la formalisation « d'un plan de compensation » pour chaque personne handicapée en fonction de cette évaluation et de « son projet de vie » et la mise en œuvre « de prestations de compensation » devant permettre son intégration socioprofessionnelle « pleine et entière. »

Au-delà du discours institutionnel qui tente de démontrer une certaine rationalité dans l'évaluation du handicap et du point de vue de la distribution de prestations pour mettre en œuvre cette idée de compensation, on observe plutôt sur le terrain un système aléatoire et subjectif.

Aléatoire dans la mesure où il est sous l'influence du jeu entre des institutions et des jeunes pour qui se pose la question de l'entrée et du maintien dans ce statut de handicapé.

Théoriquement, ce sont les usagers qui doivent être dépositaires de la démarche d'obtention de la RQTH. En réalité, les processus d'affiliation au handicap (ou d'évitement) sont engagés bien avant l'examen du dossier à la MDPH.

La surreprésentation des « classes populaires » dans le champ du handicap équivaut à une difficulté a priori plus grande à se mouvoir dans le dédale administratif ; les institutions et les professionnels spécialisés sont censés faciliter l'accès complexe à ces instances.

Sauf exception au moins pour les populations de milieux populaires, quand la demande aboutit, c'est que les intervenants sociaux et les institutions ont exercé un certain suivi (ou parfois contrôle) du processus : « *On a un médecin à la mission locale, on lui envoie des jeunes et c'est avec lui qu'on constitue les dossiers pour la RQTH. Ça facilite les choses, on explique aux jeunes qu'on a un médecin en interne, qu'on respecte le secret partagé, on peut dire des choses...* » (Bernard, conseiller en Mission Locale).

Ces institutions sont, en quelque sorte, les prescripteurs et elles ont en général assez bien décodé les conditions d'obtention des reconnaissances administratives du handicap. Elles savent mettre en forme un dossier pour le rendre conforme par rapport aux éléments considérés comme prépondérants par la Maison Départemental des Personnes Handicapées.

La proximité (ou la distance) de chaque individu avec ces institutions a des incidences importantes du point de vue de son entrée, de son maintien, de son éloignement du champ du handicap. Comme le montre l'exemple d'**Amélie**, certains échappent au système à cause de leur éloignement ou de leur hostilité par rapport aux institutions et au système.

Les institutions s'attachent à certains et à leurs familles et elles en éloignent d'autres.

On retrouve un phénomène comparable en école primaire, s'agissant du transfert d'élèves vers le champ de la difficulté scolaire ou du handicap. Comme l'indique Stanislas Morel (Morel, 2014), tel enseignant va provoquer la construction d'un dossier pour éloigner un enfant dans la mesure où il apparaît trop en échec ; tel autre va temporiser par rapport au même enfant, pour préserver encore un

temps son intégration dans la classe. Le parcours de l'enseignant, son système de valeurs et sa conception de son identité professionnelle influencent grandement ses pratiques.

Dans les dispositifs pour handicapés comme ailleurs, il n'y a pas de système de classification purement objectif, chacun d'eux doit être abordé comme une construction sociale et l'émanation d'institutions qui défendent leurs positionnements idéologiques et leurs intérêts. Ces institutions peuvent ainsi prétendre exercer une certaine influence et maintenir leurs positions dans le champ.

En ce qui concerne les jeunes adultes sur le marché de l'emploi, le travail d'orientation des institutions prescriptrices vers la RQTH repose en général sur une impression globale autour des mêmes indices : un faible niveau et un parcours scolaire dans le champ du handicap ou de la difficulté scolaire, un comportement apparemment en décalage avec les normes sociales, une mise en mouvement vers l'insertion professionnelle particulièrement laborieuse, des jeunes d'origine populaire et plutôt enclins à se laisser conduire.

Ces indices n'ont finalement pas grand-chose à voir avec la définition⁽⁶⁾ de ce que serait le handicap du point de vue de la loi du 11 février 2005, c'est-à-dire, « ...une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions qui restreignent la participation de ces individus à la vie en société. »

Le système est particulièrement subjectif dans la mesure où, sauf exceptions, les MDPH n'évaluent pas réellement le handicap avec, par exemple, des tests médicaux et psychiatriques avec une approche scientifique. Ces instances, dans lesquelles siègent diverses institutions et établissements pour handicapés, accordent la RQTH de manière empirique, sur dossier, à partir d'un certificat médical du médecin, de renseignements sur le parcours scolaire et, le plus souvent, d'un écrit de l'institution prescriptrice.

La traçabilité des classes fréquentées et les informations sur la scolarité jouent un rôle prépondérant. Il s'agit alors de décisions issues de conventions informelles entre acteurs et institutions du champ. Il y a alors inversion : ce n'est plus l'étude de l'état du candidat au handicap - parfois candidat un peu malgré lui - qui préside à son classement, c'est la conformité du dossier à une certaine norme. Le handicap relève d'une construction sociale de la part d'institutions qui font plus ou moins corps.

Un responsable de la MDPH de la Vienne chargée du traitement des dossiers des demandes reconnaissait une certaine dérive : « *C'est vrai que pendant longtemps on a lâché facilement cette reconnaissance de travailleur handicapé dans la mesure où, contrairement à l'allocation adulte handicapé, ça ne coûtait rien. Je pense qu'il faudrait être plus vigilant pour son attribution.* »

En 2010, le taux d'acceptation des demandes a été de 98% sur le département de la Vienne.

Une étude de Fronteneau-Loones sur les disparités départementales a montré qu'il existait des effets propres aux MDPH et à leurs pratiques. Selon le CREDOC, entre les deux départements extrêmes en métropole, les chances d'obtenir un taux compris entre 50 et 79% varient de 1 à 3. (Fronteneau-Loones, janvier 2003).

Cette inégalité de traitement d'un territoire à un autre est fondamentalement contradictoire avec l'idée de l'égalité des chances et du plein exercice de la citoyenneté prônés par la loi de 2005.

Les inégalités face au handicap sont très marquées selon les milieux sociaux. A la fin des années 1990, un enfant d'ouvrier avait sept fois plus de risque d'entrer dans une institution pour enfants handicapés qu'un enfant de cadre ou de profession libérale (Mormiche, octobre 2000). Depuis le 19^{ème} siècle, les populations en bas de l'échelle sociale sont particulièrement sujettes à des formes de détection larvées par rapport au soi-disant handicap mental. Il en est de même avec les jeunes à bas niveau de qualification quand le chômage se prolonge.

La tentation d'amalgamer bas niveau de qualification, milieu populaire, chômage de longue durée et handicap rappelle un certain débat dans les années 1970, en particulier au sein de l'hébergement social. La Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale avait mené campagne pour l'invention d'un handicap social dans le cadre de la Loi du 30 juin 1975. Un certain discours dans la société française a toujours soutenu que l'essentiel de la reproduction de la pauvreté serait la faute d'une sorte de privation culturelle à l'origine de modes de vie particulièrement défailants.

Interrogés, les intervenants sociaux sont parfois embarrassés pour justifier de l'orientation de ces jeunes chômeurs vers les reconnaissances administratives du handicap. C'est ce que convient Béranger, conseiller en Mission Locale : « *En disant à ces jeunes : « Il faut trouver un travail adapté, il faut qu'on prenne en compte tes difficultés, il faut qu'on prenne en compte tes lacunes ». Ce que l'on ne mesure pas assez, c'est qu'on les ramène sans cesse vers ce handicap, c'est-à-dire vers une certaine invalidation de leurs capacités !... Sans cesse ! C'est en boucle et on les formate comme cela !... »*

La plupart de ces jeunes sont en lien avec plusieurs institutions. Une reconnaissance de « travailleur handicapé » est appréhendée par certains comme un moyen de s'extraire de la pression des services pour l'emploi et de justifier des difficultés d'insertion professionnelle. Les intervenants sociaux de dispositifs connexes font éventuellement corps pour convaincre les récalcitrants. Cela a fonctionné ainsi pour Nestor qui a fini par accepter l'affiliation de « travailleur handicapé ».

Par contre, quelques années après, il a refusé son placement dans un internat spécialisé dans « le handicap mental léger » pour les jeunes adultes, malgré les pressions.

Les effets délétères de l'étiquetage de handicap mental

Le système de classification des personnes dans le champ du handicap est présenté comme devant permettre d'organiser l'action publique et de distribuer ces usagers vers diverses formes de discrimination positive.

Pour autant, il a des conséquences qui débordent largement de l'inscription vers des moyens dédiés. Comme l'indique Pierre Le Queau, toute inscription dans une catégorie a une dimension prescriptive et place l'individu dans un scénario préétabli (Le Queau P, CREDOC, janvier 2003).

C'est ce que redoute **Christian** : « *Je suis reconnu travailleur handicapé, mais je ne veux pas toucher l'allocation adulte handicapé : une fois dans ce système, ça me découragerait, et je ne pourrais pas travailler. Normalement avec l'allocation adulte handicapé, ça veut dire que le handicap est trop fort pour que l'on travaille... »*

La loi de février 2005 inscrit dans le même périmètre des formes d'empêchement très diverses : le handicap serait « *une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, etc.* »

L'intention du législateur n'est pas de s'intéresser aux causes du handicap mais de rendre accessible « les compensations » nécessaires en essayant d'impliquer davantage les usagers par rapport à leur éventuel projet.

Ainsi, le parti pris fait l'impasse sur les effets identitaires du handicap mental, pour les personnes elles-mêmes, apparemment pour éviter la diffusion d'étiquettes qui auraient des effets de stigmatisation.

Or, l'expérience de l'affiliation « au handicap mental » n'a rien à voir avec celle du handicap physique suite, par exemple, à un accident de voiture et le clivage entre les deux états se perpétue dans les représentations sociales et en particulier dans les entreprises.

Anne : « *J'ai souffert, moi, de cette étiquette de handicapée et je voulais sortir de tout ça... J'avais honte d'avoir cette étiquette et je me disais qu'il allait falloir la garder à vie. Ils (des intervenants sociaux) m'ont dit qu'il fallait le faire pour trouver un travail. Qu'il fallait positiver, que c'est comme ça et qu'il faut faire avec !... »*

Christian : « *Pour l'accompagnement, ça donne des possibilités. Après, c'est aussi un reflet et ça peut mettre des barrières... D'un côté il y a des aides, mais d'un autre côté il y a la méfiance des autres. Moi, je ne veux pas me mettre une barrière... »*

Oscar : « *J'y suis allé à tâtons pour le dossier de handicapé... « Tu vas aller chez les fous », m'avait dit autrefois l'infirmière du lycée... »*

Jean-Jacques : « *La première fois je l'ai fait (la démarche pour obtenir la RQTH). Ils (des intervenants sociaux) m'avaient envoyé chez le psychiatre et je l'avais très mal pris ! Il avait posé des questions très indiscrettes ! Ça avait été de l'humiliation !... La deuxième fois, je leur ai fait comprendre direct (aux intervenants sociaux) que je n'étais plus d'accord (pour le renouvellement*

de la RQTH) !... *Je veux bien faire certains trucs, mais vous vous rendez compte ? Remplir un dossier comme ça, passer devant un psychiatre, non mais, c'est de la folie !... »*

Comment accéder à une identité valorisée et comment justifier de son statut de « travailleur handicapé » auprès d'un employeur, quand on est soi-disant handicapé mental ? L'affiliation sur le versant du handicap mental réactive de manière intense des représentations sociales dans le sens de la stigmatisation. Derrière le handicap mental se profilent les fantasmes collectifs et individuels de la folie...

Implicitement, dans un accord tacite avec les institutions, la plupart des jeunes entretiennent un certain tabou sur les formes de différence que pourrait recouvrir leur étiquette de handicap mental. À moins d'être lié à un événement ou à une maladie dans la petite enfance, le handicap mental ne se parle pas, ne s'explique pas... Il leur est quasiment impossible à objectiver pour eux-mêmes et face à leurs interlocuteurs. Ainsi, il leur apparaît comme un état instable, mystérieux et inquiétant qui favorise alors la production de toutes les formes d'interprétation : avons-nous affaire à un immature ? À un idiot inutile ? À un déviant ? Peut-être à un fou ?... « Le handicap mental » stigmatise non seulement l'individu mais aussi sa famille, plus ou moins désignée comme étant à l'origine.

Quand il s'agit d'expliquer leur affiliation administrative à la RQTH, ces jeunes font allusion de manières vagues et indirectes à leur parcours scolaire, aux événements familiaux, avec des bifurcations souvent malheureuses. En ce qui concerne leur situation présente, certains avouent aussi un souci de lenteur au travail et avoir été motivés par la promesse d'aides et de moyens spécifiques pour trouver un emploi.

Dans la mesure où le handicap ne se voit pas, la plupart d'entre eux tentent de dissocier leur inscription administrative à la RQTH avec ce que serait un véritable état de handicapé.

Jean-Jacques : « *Ça n'est pas parce que j'ai un problème de vitesse au travail que je me considère comme handicapé. Des gens qui ont du mal avec la rapidité et qui ont du mal à trouver du travail, moi j'en connais des centaines !... »*

Armand : « *Moi, je ne crois pas que je suis handicapé... Quand je suis passé devant un médecin de la MDPH (Maison Départementale Pour le Handicap), on a discuté. Elle était surprise (par rapport à son apparente normalité), elle m'a demandé : Pourquoi vous venez pour faire reconnaître un handicap ? J'ai répondu que c'était pour trouver du travail et elle m'a dit qu'elle allait faire le maximum pour me faire reconnaître un handicap...»*

Pour autant, les tentatives de rationalisation ne leur permettent pas de se soustraire à la pression des représentations du handicap mental. Ils font l'expérience au jour le jour d'un certain décalage avec la société et leurs positions glissent insidieusement du côté de la déviance : « *La déviance n'est pas une propriété simple, présente dans certains types de comportements et absente dans d'autres, mais le produit d'un processus qui implique la réponse des autres individus.* » (H. Becker, 1985)

Des sensibilités malheureuses qui parasitent l'existence

Ce rapport critique à la normalité s'inscrit dans des événements et expériences de mises à l'écart successives, en particulier dans leur parcours scolaire. **Christian** : « *Pour les profs à l'école, j'étais un bon à rien. Ils n'ont jamais voulu comprendre mon problème de dyslexie. Ils n'ont pas essayé de m'aider, mais ils m'ont plutôt rejeté. A la sortie du collège, ils m'ont mis dans les handicapés...»*

Comme l'a montré Didier Lapeyronnie, les groupes sociaux en bas de l'échelle sociale sont particulièrement enclins à se construire des standards moraux leur offrant une alternative aux définitions économiques de la réussite sociale (Lapeyronnie, 2008). Ils entretiennent alors un certain idéal de la norme, suspendu à quelques symboles : l'obtention du permis de conduire difficilement accessible pour la plupart des jeunes les moins dotés scolairement, fonder une famille et s'installer chez soi, consommer comme les autres pour être comme les autres, avoir un travail pour montrer que l'on peut être actif.

Ce rapport à la norme passe d'abord par une participation à la suspicion par rapport aux individus inférieurs, ceux qui auraient en quelque sorte perdu leur autonomie. Ainsi, la perspective d'une affiliation au statut de handicapé contient le risque d'un rapprochement avec une identité

projetée « de cas social ».

Après sa sortie du système scolaire et quelques années de chômage, **Christian** réussit à trouver un travail de manœuvre la nuit pour charger des camions dans une entreprise de transport. Aujourd'hui, à 27 ans, il témoigne comment cette expérience de six années l'a amené à s'extraire du stigmate du handicap mental : *« C'est grâce à mon emploi dans cette entreprise que j'ai commencé à me sentir comme les autres. Il a fallu que j'aie mon dé clic à moi... Ça été de travailler avec d'autres personnes à peu près de mon âge, de montrer que je pouvais faire ma part de travail, de parler avec eux, de voir qu'ils me considéraient comme normal. Ça m'a ouvert les yeux sur moi-même, sur le fait que je pouvais être comme les autres et que je n'étais pas plus bête qu'un autre... »*

L'expérience d'intégration dans une communauté de travail semble avoir grandement contribué à transformer le regard de **Christian** sur lui-même. Quelques années après son départ de l'entreprise, il continue d'ailleurs de passer des soirées avec eux.

Armand est également tourmenté par son affiliation à la RQTH. Il tente de se rassurer en se présentant comme « le haut du panier dans le monde du handicap » : *« Même si je suis reconnu travailleur handicapé, j'ai un faible taux de handicap. Comparé à Oscar, mon copain, qui a 50 %, moi je n'ai que 30 %. Et puis, j'ai mon permis, j'ai la chance d'être mobile puisque j'ai une voiture. Comme je suis mobile, je me brasse... »*

Dans les représentations de ces jeunes, il existe une échelle d'affiliation au champ du handicap en ce qui concerne le marquage social et la stigmatisation. **Christian** : *« À la sortie du collège, ils voulaient me mettre dans un CAT, mais j'ai refusé, je n'aurais pas fait de vieux os. J'estime que je ne suis pas comme les personnes qui sont là-dedans... »*

Le titulaire de l'allocation adulte handicapé est considéré hors du marché de l'emploi, compte tenu de son handicap avec un taux d'incapacité théoriquement plus important.

A contrario, le statut de « travailleur handicapé » apparaît comme le premier niveau, celui des personnes qui restent reliées au marché de l'emploi. Même si certaines cumulent le statut de « travailleur handicapé » et sont titulaires d'une allocation adulte handicapé, c'est bien la question du travail et de l'emploi qui trace la frontière entre les deux premiers statuts.

La question épineuse de la normalité amène **Jean-Jacques** à se maintenir dans une recherche d'emploi effrénée pour démontrer qu'il est toujours dans le mouvement et capable d'une certaine performance.

A contrario, **Nestor** a pris le parti de vivre au jour le jour, à son rythme, et de revendiquer une certaine éthique de l'existence : *« Eh bien, avec les copains, il y a un bon feeling entre nous. On reste naturel, on reste nous-mêmes, on ne change pas... Il vaut mieux rester naturel, comme on est, que de changer parce que cela ne plaît pas à tout le monde...! Moi, je ne me prends pas la tête : s'il y a des trucs qui ne passent pas avec certains, je le dis et après, on n'en parle plus !... »*

La stratégie de Nestor est moins d'annuler le décalage avec la norme que d'entretenir un certain esthétisme de la marge : *« La mentalité des jeunes que je connais est spéciale et il y a un manque de respect. En général, on me sous-estime un peu trop. C'est parce qu'ils ne me connaissent pas quand je suis en colère. Certains sont jaloux de moi par derrière. À force, ça m'énerve et en ce moment je sors un peu moins. »*

Nestor : *« J'ai la réputation d'être quelqu'un d'agressif et de violent. A certains moments, je suis tellement énervé que je sais que c'est mort ! Parce que je peux être dangereux pour moi, comme pour les autres aussi. Quand j'ai un coup de nerfs, je n'arrive pas à me contrôler. Après, les copains doivent me parler pour me calmer. Ils me canalisent. »*

Son conseiller à la mission locale témoigne que Nestor est depuis toujours considéré par les institutions comme foncièrement gentil, il y a ainsi un grand décalage entre ce qu'il raconte et la réalité de son existence. L'entretien d'un personnage, sorte de cow-boy dans la cité, mobilise l'essentiel de ses énergies. C'est aussi l'analyse de son conseiller : *« Moi je pense que ce statut de travailleur handicapé doit le faire chier quelque part. C'est quelque chose qu'il met de côté, ça n'est pas intégré ! Et, à mon avis, quand il sur-joue le délinquant, c'est pour être comme tout le monde aussi... »*

Après avoir rompu avec le champ du handicap, **Amélie**, de parents français, née en France et

mariée avec un algérien depuis deux ans, tente aussi de se construire son personnage avec sa conversion à l'Islam : « *Depuis que j'étais jeune, j'étais attirée par l'islam. Depuis six mois, j'ai décidé de porter le voile. Ça représente le respect avant tout et la pratique aussi de la religion. Moi, je me sentais prête. Il faut que ça vienne de soi !... »*

La pression de l'affiliation au handicap mental exacerbe le souci de la normalité et alimente le plus souvent des difficultés identitaires. Certains réagissent avec un souci particulièrement marqué de la conformité et c'est ainsi que l'on constate des représentations très traditionnelles avec des existences quelque peu figées et dans des positions de retrait.

Certains comme Jean-Jacques ou Armand s'acharnent à faire la preuve de leur normalité par le biais d'un volontarisme exacerbé par rapport au marché du travail.

D'autres tentent de se construire pour eux-mêmes et pour les autres des personnages et des scénarios pour rendre supportables les stigmates du handicap mental.

Les jeunes que nous avons observés semblent dans l'impossibilité d'expliquer la genèse de leur affiliation du côté du handicap mental quand ils sont en situation d'embauche face à un employeur.

Armand : « *Je me suis présenté le mois dernier comme travailleur handicapé auprès d'un patron d'une petite société de nettoyage. Il m'a demandé les raisons de mon handicap et je n'ai pas trop su quoi lui répondre. Il m'a dit qu'il avait besoin de quelqu'un de complètement autonome au bout de deux ou trois jours. Et donc, ça a bloqué. Finalement, j'ai regretté de le lui avoir dit... Ça fait plusieurs fois que quand je dis à un patron que je suis travailleur handicapé, ça met des grosses barrières... »*

Christian : « *Il y a trois ans, j'ai quitté mon emploi de manutentionnaire dans la société de transport, parce que j'avais une proposition d'embauche dans une casse. Malheureusement, en apprenant que j'étais handicapé, le patron a clairement retiré son offre et je me suis retrouvé au chômage. »*

Jean-Jacques : « *Ce n'est pas bon d'être travailleur handicapé pour trouver du travail. En ce qui concerne mes trois dernières embauches, je n'en ai pas parlé. Pour moi, si je l'avais dit, je n'aurais pas été embauché. On voit bien que les patrons et même les employés se méfient parce qu'ils se demandent à qui ils ont affaire !... »*

Le sentiment de méfiance et de stigmatisation ne concerne pas seulement la relation aux employeurs, mais également celle avec les collègues et les pairs.

S'ensuit alors une situation de gêne et de sentiment d'infériorité qui réactive leur malaise identitaire. Loin de jouer dans le sens d'un levier pour l'embauche, l'affiliation est souvent perçue par les employeurs rencontrés comme un manque d'autonomie en situation de travail.

Elle se cumule alors avec d'autres aspects jugés négatifs, à savoir l'absence de qualification, d'expérience professionnelle, de difficultés de mobilité. Elle joue alors dans le sens de la stigmatisation.

A la lumière des parcours que nous avons observés, les emplois pérennes pour des activités accessibles aux « travailleurs handicapés », hors handicap physique, correspondent plutôt à des niches dans des petites et moyennes entreprises, sur des activités bien spécifiques, en particulier : la restauration, le nettoyage, les espaces verts, les services à domicile, le transport... Ces contextes professionnels exigent une adaptation rapide hors de toute forme de tutorat de proximité.

Les réticences sont sans doute moindres par rapport à des emplois aidés dans la fonction publique, par exemple dans le nettoyage. Les jeunes sont soumis à des parcours entre des périodes de chômage et des emplois aidés dans des activités de service public pour lesquelles ils représentent assez souvent une main-d'œuvre de passage. Leur intégration dans ces contextes apparaît souvent assez superficielle (Aeberhardt, Crusson, Pommier, 2011).

Plutôt confiant initialement, la plupart « des RQTH » de notre groupe sont devenus, à l'expérience, de plus en plus circonspects sur les effets de leur affiliation à la catégorie de travailleur handicapé, du point de vue de l'accès à l'emploi.

Conclusion

Comme la plupart des textes en matière de solidarité, la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui régit aujourd'hui le traitement du handicap en France, relève de bonnes intentions et d'un certain idéal : « *la collectivité nationale garantirait à chaque handicapé l'accès à des droits fondamentaux et le plein exercice de sa citoyenneté.* »

Comme souvent, ce discours idéal prend appui sur une certaine illusion fonctionnaliste qui prétend que tout problème appelle nécessairement une solution. C'est sans doute faire peu de cas de la stigmatisation de l'anormalité dans les fondements de notre civilisation et aussi du besoin de ces jeunes de se réapproprier leur histoire, quitte à mettre en échec le système...

Cette notion de compensation relève plus que jamais de l'idéal, compte tenu du décalage récurrent entre le discours public et l'état des rapports sociaux, dans une société qui se durcit, en particulier du point de vue des difficultés d'entrée sur le marché du travail, malgré (ou avec) ces intentions aussi humanistes soient-elles...

Si ce genre de déclaration peut contribuer à une certaine mobilisation en faveur de cette cause, elle entretient en même temps un certain déni de la réalité et creuse encore un peu plus le décalage entre le discours politique, institutionnel et le parcours des personnes concernées.

Depuis le début des années 1990, nous constatons ainsi un accroissement de la porosité entre le chômage de longue durée et le champ du handicap, en particulier par rapport aux jeunes à bas niveau de qualification.

D'un côté, de bons sentiments qui entendent compenser, sinon effacer les conséquences du handicap ; de l'autre, des jeunes souvent soumis à des difficultés identitaires de par leur affiliation à la catégorie « travailleur handicapé » et qui font aussi l'expérience de l'impuissance du système pour trouver un emploi.

Plus le marché du travail devient sélectif, plus ces populations souvent dépossédées de capitaux (au sens de Bourdieu) sont renvoyées du côté du handicap. Ce glissement est aussi une manière de faire l'impasse sur l'exclusion du marché du travail pour ces populations, avec une surreprésentation des jeunes issus de milieux populaires. Il justifie implicitement un certain échec des dispositifs d'insertion pour les qualifier et les amener vers l'entreprise.

Les usages contestables de la notion d'employabilité alimentent la construction sociale de cette catégorie des politiques publiques. Un certain nombre de jeunes, soi-disant handicapés mentaux légers, auraient trouvé un emploi « normal » par un processus lambda et ne seraient pas dans le champ du handicap, si le marché du travail était plus accessible.

Il faut noter aussi le concours de nombreuses institutions dédiées au handicap. Les dispositifs d'insertion peuvent être considérés comme un champ, au sens de Bourdieu, avec des réseaux d'institutions et de groupes professionnels de l'intervention sociale qui défendent leurs positions et leurs intérêts qui ne coïncident pas avec ceux des jeunes chômeurs, en particulier ceux à bas niveau de qualification.

La plupart de ces adultes sont incapables d'intégrer leur affiliation au handicap mental. Elle représente le plus souvent une charge qui exacerbe « une sensibilité malheureuse », mobilise leurs énergies et parasite la construction de leur avenir.

Notes

1. Sur le territoire de cette ville moyenne, le taux de chômage est légèrement inférieur à la moyenne nationale, l'activité est principalement tournée vers les services et le tertiaire. L'espace urbain relativement intégrateur, rompt avec la configuration d'environnement stigmatisé, cible de nombreuses études sur les populations en bas de l'échelle sociale.
2. Nous utilisons dans cet article le vocable « affilié » à la catégorie de « travailleur handicapé » et évitons celui de « bénéficiaire » de la reconnaissance de « travailleur handicapé » souvent utilisé au sein des institutions dédiées dans la mesure où, selon nous, il induit abusivement l'idée de bénéfices.
3. Ainsi que celles du 10 juillet 1987, de 1989 et du 13 juillet 1991.
4. Le positivisme considère que seule la démarche scientifique inspirée de l'observation et des sciences de la Terre peut expliquer les phénomènes du monde sensible. Il s'oppose en particulier au constructivisme et a fortement marqué la plupart des domaines de la pensée occidentale du 19^e siècle.
5. Les textes prévoient l'évaluation des aspects du handicap en référence à une classification avec un codage complexe, en situation de tests par rapport à un environnement qui devrait être standard, puis en tenant compte des facteurs environnementaux. Elle est confiée à une équipe technique « pluridisciplinaire » au sein des Maisons Départementales des Personnes Handicapées.
6. Article L 114- Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidante.
7. Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail correspondent à ce qu'étaient les Centres d'Aide par le Travail autrefois.

BIOGRAPHIE

- Aeberhardt, Crusson, Pommier, 2011, *Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner*. INSEE
- Alonzo et Huguée, 2010, *Sociologie des classes populaires. Domaines et approches*, Paris, éditions Armand Colin.
- Aubenas F., 2010, *Le quai de Ouistreham*, Paris, éditions de l'Olivier.
- Beaud S., 1996, *Stages ou formations ? Les enjeux d'un malentendu. Notes ethnographiques sur une mission locale de l'emploi*, in *Revue Travail et Emploi* n° 67, pp 67-89.
- Becker H., 1985, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, éditions Métailié.
- Berger, Luckmann, 1986, *La construction sociale de la réalité*, Paris, éditions Méridiens Klincksieck.
- Brégeon P., 2007, *A quoi servent les professionnels de l'insertion ?*, Paris, Les éditions L'Harmattan.
- Castel R., 1991, *De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle*, in Donzelot, J. (dir.), *Face à l'exclusion. Le modèle français*, Paris, Éditions Esprit, pp 137-168.
- Castra D., 2003, *L'insertion professionnelle des publics précaires*, Paris, Edition PUF.
- CEREQ, 2010, *L'orientation scolaire et professionnelle dans un monde incertain*, numéro 109, édition la documentation française.
- CEREQ, 2009, *Les cheminements longs : données, méthodes et apports pour les analyses du marché du travail*, 16^{ème} journées d'étude sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail, relief 29.
- CTNERHI, 2006, *Guide Néret, droits des personnes handicapées*, Paris, Édition groupe liaisons SA.
- Dagot, Castra., 2002, *L'allégeance : un principe de logique d'aide à l'insertion professionnelle*. *Revue L'Orientation Scolaire et Professionnelle*, numéro 31/03/2002.
- Amrous Nadia et Barhoumi Meriam., 2012, *Emploi et chômage des personnes handicapées*. Synthèses. Stat. Numéro 01. DARES.
- DARES, 1996, *40 ans de politique de l'emploi*, la Documentation française.
- DARES, 2008, *L'accès à l'emploi des personnes handicapées en 2007*, premières synthèses, n° 47.
- De Bandt, Dejourn, Dubar (sous la direction), 1995, *La France malade du travail*, Paris, éditions Bayard.
- Déchaux J-H., 2007, *Sociologie de la famille* », Paris, éditions la découverte.
- Dubar C., 1992, *Formes identitaires et socialisation professionnelle*, *revue française de sociologie*, n°33, pp 505-529.
- Dubar C., 2010, *La socialisation*, Paris, éditions Armand Colin.
- Dubar, Tripièr, 1998, *Sociologie des professions*, Paris, Editions Armand Colin.
- Dubois V., 2008, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, éditions Economica.
- Duvoux N., 2009, *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Paris, éditions PUF.
- Elias N., 1991, *La société des individus* », Paris, éditions Fayard, Paris.
- Erhel, Guergoat-Larivière, 2008, *Evaluer la qualité de l'emploi*, in *Revue internationale du travail*, pp 179-217.
- Franssen A., 2006, *L'État social actif et la nouvelle fabrique du sujet*, in *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, Paris, éditions L'Harmattan.
- Fronteneau-Loones A., 2003, *Les contours de la notion du handicap à travers les données statistiques*, in *La compréhension sociale du handicap*, CREDOC, cahier de recherche n° 182.
- Galvani P., 1997, *Quête de sens et formation - Anthropologie du blason et de l'autoformation*, Paris, éditions l'Harmattan.
- Gobry P., 2002, *L'enquête interdite. Handicapés : le scandale humain et financier*. Paris, Éditions Le cherche Midi.
- Goffman E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne, la présentation de soi*, tome 1, Paris, les éditions de Minuit.
- Guionnet, Neveu, 2009, *Féminins/Masculins sociologie du genre*, Paris, éditions Armand Colin.

- Hamonet C., 2010, *Les personnes en situation de handicap*, Collection que sais-je ?, Paris, les éditions PUF.
- Hoggart R., 1957, *La culture du pauvre*, Paris, Les éditions de Minuit.
- INSEE, 2000, *Le handicap se conjugue au pluriel*, INSEE première.
- INSEE, 2011, *Une photographie du marché du travail en 2010*, Revue Travail-emploi.
- Libermann R., 1998, *Handicap et maladie mentale* », collection que sais-je ? Paris, Les éditions PUF.
- Messu M., 1991, *Les assistés sociaux. Analyse identitaire d'un groupe social*, Paris, les éditions Privât.
- Morel Stanislas., 2014, *La médicalisation de l'échec scolaire*, Paris, éditions La Dispute, Paris.
- Paugam S., 1991, *La Disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, les éditions PUF.
- Sassier P., 1990, *Du bon usage du pauvre*, Paris, les éditions Fayard.
- Schehr S., 1999, *La vie quotidienne de jeunes chômeurs*, Paris, les éditions PUF.
- Schwartz O. 1990, *Le monde privé des ouvriers*, Paris, les éditions PUF.
- Simmel G., 2000, *Secret et sociétés secrètes*, Paris, les éditions Circé.
- Sticker HJ., 2003, *Sens de la construction du régime du handicap vers son dépassement*, in *La compréhension sociale du handicap*, cahier de recherche n° 182, ouvrage collectif sous la direction de Pierre Le Queau, CREDOC.
- Thin D., 1998, *Quartiers populaires, l'école et les familles*, Lyon, les éditions presses universitaires de Lyon.
- Triomphe A., 2006, *Economie du handicap*, les éditions PUF.
- Vieille Marchiset G., 2009, *Des loisirs et des banlieues. Enquête sur l'occupation du temps libre dans les quartiers populaires*. Paris, Les éditions L'Harmattan.
- Zafran J., 2010, in *L'orientation scolaire et professionnelle dans un monde incertain*, numéro 109, pp 85-97, Paris, les éditions de la documentation française.